

Patrick Fresse

Expert comptable diplômé par l'état
inscrit au tableau de l'Ordre
de la région Lorraine

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

« A.G.I.L. »

Association Pour la Gestion Interplie Lorraine

SIEGE SOCIAL : MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

VAL DE LORRAINE (MTEF)

SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD

CODE SIRET : 518 602 966 00013

CODE APE : 82.11Z

- * -

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
ET RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Patrick Fresse

Expert comptable diplômé par l'état
inscrit au tableau de l'Ordre
de la région Lorraine

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

« A.G.I.L. »

Association Pour la Gestion Interplie Lorraine

SIEGE SOCIAL : MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

VAL DE LORRAINE (MTEF)

SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD

CODE SIRET : 518 602 966 00013

CODE APE : 82.11Z

- * -

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En exécution de la mission qui m'a été confiée par de votre Assemblée Générale, je vous présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur ...

- **LE CONTROLE DES COMPTES ANNUELS DE L' ASSOCIATION « A.G.I.L. – ASSOCIATION POUR LA GESTION INTERPLIE LORRAINE. » TELS QU'ILS SONT JOINTS AU PRESENT RAPPORT ;**
 - **LA JUSTIFICATION DE MES APPRECIATIONS ;**
 - **LES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon Audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un Audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen de tout autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, REGULIERS et SINCERES et donnent une image fidèle du Résultat des opérations de l'Exercice écoulé ainsi que de la Situation Financière et du Patrimoine de l'Association à la fin de cet Exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'Article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles j'ai procédées, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Toutefois, je voudrais rappeler que votre Association connaît des problèmes de trésorerie importants. Au 31 décembre 2011, le concours bancaire octroyé par votre banque s'élevait à une avance de trésorerie sous forme de compte Dailly d'un montant de 714.362,00 Euros.

Cette insuffisance de trésorerie résulte essentiellement du retard des versements à effectuer par l'organisme financeur ; cette situation ayant pour conséquence de générer des charges financières pour votre Association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

.../...

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

*J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux **Vérifications Spécifiques** prévues par la Loi.*

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la Sincérité et la Concordance avec les Comptes Annuels des informations données dans le Rapport de Gestion de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la Situation Financière et les Comptes Annuels de l'exercice.

- * -

Fait à NANCY
le 30 août 2012

Patrick FRESSE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE NANCY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2011 12			Exercice N-1 31/12/2010 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	TOTAL I						
	Comptes de liaison						
	TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	3 334		3 334		3 334	
	Autres créances	8 108 315		8 108 315	8 040 498	67 818	0.84
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités				845 053	845 053	100.00	
Charges constatées d'avance (3)	1 224		1 224	1 206	19	1.54	
	TOTAL III	8 112 873		8 112 873	8 886 757	773 883	8.71
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 112 873		8 112 873	8 886 757	773 883	8.71

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2011	12	31/12/2010	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)						
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I						
	TOTAL II						
Comptes de liaison							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	716 267				716 267	
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 317		44 987		43 330	96.32
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	7 308 290		8 841 770		1 533 480	17.34	
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	TOTAL IV	8 112 873		8 836 757		723 883	8.71
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 112 873		8 886 757		773 883	8.71

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

8 112 873 8 886 757
716 267

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2011	12	31/12/2010	12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	159 766		79 189		80 577	101.75
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits						
TOTAL I	159 766		79 189		80 577	101.75
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	157 539		78 900		78 639	99.67
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)						
TOTAL II	157 539		78 900		78 639	99.67
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 227		289		1 938	670.21
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2011	12	31/12/2010	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V						
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 227		289		1 938	670.21
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	2 227		289		1 938	670.21
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 227		289		1 938	670.21
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)						
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
TOTAL VIII						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	159 766		79 189		80 577	101.75
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	159 766		79 189		80 577	101.75
SOLDE INTERMEDIAIRE						
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS						

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des échéances des créances et des dettes	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

L'activité de l'association est retranscrite à travers une comptabilisation des opérations dans des comptes 467.

Les comptes 4670xxx reprennent les montants alloués par année par la convention relative à la désignation d'un organisme gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen.

Le montant prévisionnel maximal est fixé à 8 040 000 euros ; au 31/12/2011, le montant encaissé est de 1 195 638 euros.

Les comptes 4671xxx reprennent les montants de cette subvention ventilés par PLIE :

-PLIE du Grand Nancy et du Lunévillois à travers la Maison de L'Emploi du Grand Nancy : MDE

-PLIE Terres de Lorraine à travers la Maison de l'Entreprise, de l'emploi et de la formation : MEEF

-PLIE du Val de Lorraine à travers la Maison Territoriale pour l'emploi et la formation : MTEF

Les comptes 4671xxx reprennent également le montant de la subvention versée à l'association AGIL pour son budget de fonctionnement

Le solde du compte 4672 représente le solde des subventions signées par l'association AGIL et les différents organismes dont les opérations s'inscrivent dans le cadre du programme "Compétitivité régionale et emploi de la région Lorraine" et non réglées au 31/12/2011.

L'association a mis en place un compte "DAILLY" à la caisse d'Epargne assorti d'une autorisation de découvert de 1 700 000 euros au 31/12/2011.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	3 334	3 334	
Débiteurs divers	8 108 315	8 108 315	
Charges constatées d'avance	1 224	1 224	
TOTAL	8 112 873	8 112 873	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	716 267	716 267		
Fournisseurs et comptes rattachés	88 317	88 317		
Autres dettes	7 308 290	7 308 290		
TOTAL	8 112 873	8 112 873		

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 317
Total	88 317

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 224
Total	1 224

ASSOCIATION AGIL
MTEF DU VAL DE LORRAINE
SQUARE EUGNE HERZOG
54390 FROUARD

ANNEXE AUX COMPTES 2011

SUBVENTION GLOBALE PREVUE						
	MDE	MEEF	MTEF	AGIL	TOTAL	COMPTA
FSE sur 3ans						
SUBVENTION PREVUE	4 560 000	1 477 500	1 462 500	540 000	8 040 000	4670
	56,72%	18,38%	18,19%	6,72%	100,00%	
ANNEE 2010	1 520 000	492 500	487 500	160 000	2 660 000	
<i>modification avenant signé le 12/12/2011</i>	-134 822	-36 325	-77 760	-87 269	-336 176	
ANNEE 2010 après avenant	1 385 178	456 175	409 740	72 731	2 323 824	46700010
ANNEE 2011	1 520 000	492 500	487 500	180 000	2 680 000	
<i>modification avenant signé le 12/12/2011</i>	134 822	36 325	77 760	0	248 907	
ANNEE 2011 après avenant	1 654 822	528 825	565 260	180 000	2 928 907	46700011
ANNEE 2012	1 520 000	492 500	487 500	180 000	2 680 000	
<i>modification avenant signé le 12/12/2011</i>	0	0	0	87 269	87 269	
ANNEE 2012 après avenant	1 520 000	492 500	487 500	267 269	2 767 269	46700012
ANNEE 2013				20 000	20 000	
<i>modification avenant signé le 12/12/2011</i>	0	0	0	0	0	
ANNEE 2013 après avenant	0	0	0	20 000	20 000	46700013
	4 560 000	1 477 500	1 462 500	540 000	8 040 000	

VENTILATION DU FSE PAR DISPOSITIF						
	MDE	MEEF	MTEF	AGIL	TOTAL	COMPTA
ANNEE 2010						
FSE PREVU	1 385 178	456 175	409 740	72 731	2 323 824	
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES	1 325 392	456 175	409 740		2 191 307	
FRAIS GENERAUX AGIL				79 189	79 189	
AU 31/12/2010 ECART PROVISoire	59 786	0	0	-6 458	53 328	467110
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	47 777	13 388	121 097		182 262	
AU 31/12/2011 ECART PROVISoire	107 563	13 388	121 097	-6 458	235 590	467110
ANNEE 2011						
FSE PREVU	1 654 822	528 825	565 260	180 000	2 928 907	
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2010	230 657	185 927			416 584	
AU 31/12/2010 ECART PROVISoire	1 424 165	342 898	565 260	180 000	2 512 323	467111
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2011	1 131 125	309 001	407 657		1 847 783	
FRAIS GENERAUX AGIL				156 432	156 432	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	14 920				14 920	
AU 31/12/2011 ECART PROVISoire	307 960	33 897	157 603	23 568	523 028	467111
ANNEE 2012						
FSE PREVU	1 520 000	492 500	487 500	267 269	2 767 269	
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2010	231 050	187 927			418 977	
FRAIS GENERAUX AGIL						
AU 31/12/2010 ECART PROVISoire	1 288 950	304 573	487 500	267 269	2 348 292	467112
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2011	155 451	9 917			165 368	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	2 047				2 047	
AU 31/12/2011 ECART PROVISoire	1 135 545	294 656	487 500	267 269	2 184 970	467112

ASSOCIATION AGIL
MTEF DU VAL DE LORRAINE
SQUARE EUGNE HERZOG
54390 FROUARD

ANNEXE AUX COMPTES 2011

	MDE	MEEF	MTEF	AGIL	TOTAL
FSE sur 3ans					
SUBVENTION PREVUE	4 560 000	1 477 500	1 462 500	540 000	8 040 000
	56,72%	18,38%	18,19%	6,72%	100,00%
SUBVENTION ENCAISSEE					1 195 638
SOLDE SUBVENTION A RECEVOIR					6 844 362
DEMANDES DE SUBVENTION					
RECUES DES PLIES 2010	1 277 614	442 787	288 643		2 009 045
2011	1 346 862	494 928	407 657		2 249 447
2012	384 455	197 844	0		582 299
TOTAL AU 31/12/2011	3 008 932	1 135 558	696 301		4 840 791
REGLTS EFFECTUES EN 2010 ET 2011	809 259	521 330	367 596		1 698 185
SOLDE A VERSER	2 199 673	614 228	328 704		3 142 605

Patrick Fresse

Expert comptable diplômé par l'état
inscrit au tableau de l'Ordre
de la région Lorraine

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

« A.G.I.L. »

Association Pour la Gestion Interplie Lorraine

SIEGE SOCIAL : MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

VAL DE LORRAINE (MTEF)

SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD

CODE SIRET : 518 602 966 00013

CODE APE : 82.11Z

- * -

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'Article 112 de la Loi n° 2001.420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques prévoit un dispositif de prévention des conflits d'intérêts et d'informations sur les opérations relevant de ces dispositions.

Le conflit d'intérêt ou pôle d'intérêt, existe dans le cas possible d'opposition entre l'intérêt social de l'Association et l'intérêt personnel de l'administrateur ou de l'entité qu'il représente où il compte des intérêts.

*Au nom de la transparence et dans le cadre des stipulations prévues à l'Article 612.5 du Code de Commerce, j'ai à vous présenter un **rapport spécial** sur les conventions passées directement ou par personne interposée entre la personne morale et l'un de ses administrateurs ou l'une des personnes assurant un rôle de mandataire social.*

*En ma qualité de **Commissaire aux Comptes** de votre Association, je vous présente mon **Rapport** sur les conventions réglementées.*

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la Doctrine Professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'a été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

Convention passée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, j'ai été avisé de la convention suivante, mentionnée à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

COLLABORATION FINANCIERE

Personnes concernées :

Monsieur Jacques FLORENTIN

Président de votre Association
Président de la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du Val de Lorraine

Monsieur Laurent HENART

Administrateur de votre Association
Président de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy

Monsieur Hervé TILLARD

Administrateur de votre Association
Président de la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation en Pays Terres de Lorraine

En application du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2011, il a été décidé l'adhésion des Maisons de l'Emploi auprès de l'Association A.G.I.L. en vue de mettre en place une collaboration financière.

Afin d'assurer une stabilité de ses comptes et de trésorerie, l'Association A.G.I.L. réalisera un appel à cotisation en début d'exercice comptable à hauteur de

€ 40.000,00 Euros annuels.

Cet appel de cotisation est réalisé par membre adhérent et au prorata des enveloppes FSE accordées par les dispositifs (sous la mesure 312) dans la convention de subventions globale qui lie l'A.G.I.L. à l'Etat datée du 28 juin 2010.

Pour l'année 2011, il s'agira d'une adhésion au prorata temporis, soit le dernier mois de l'année. L'appel de fonds concernant cette période s'est élevée respectivement à :

- MDE du Grand Nancy pour **2.027,00 Euros**
- MEEF Terres de Lorraine pour **657,00 Euros**
- MTEF Val de Lorraine pour **650,00 Euros**

€ soit un total de 3.333,00 Euros.

.../...

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**I - OPERATIONS REALISEES AVEC
LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND NANCY
« M.D.E.G.N.L. »**

Dont le Siège Social est sis : 88 avenue du XXème corps – 54000 NANCY

Personne concernée :

Monsieur Laurent HENART
Administrateur de votre Association
Président de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy

I – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :

Conformément à la convention de partenariat conclu le 1^{er} avril 2010 entre l'A.G.I.L. et la Maison de l'Emploi du Grand Nancy (M.D.E.G.N.L.) et suivant convention de mise à disposition sans but lucratif signé également le 1^{er} avril 2010, il vous a été facturé pour l'exercice 2010 la mise à disposition de personnel pour un montant de

€ 60.961,55 Euros

comptabilisé en « charges d'exploitation ».

II – MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Conformément à la convention de partenariat rappelé ci-avant, il ne vous a pas été facturé pour l'exercice 2011 de mise à disposition de matériel.

.../...

**II - OPERATIONS REALISEES AVEC
LA MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA
FORMATION DU VAL DE LORRAINE - « M.T.E.F. »**

Dont le Siège Social est sis : 6 square Herzog – Ban la Dame – 54390 FROUARD

Personne concernée :

Monsieur Jacques FLORENTIN

Président de votre Association

Président de la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du
Val de Lorraine

I – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :

Conformément à la convention de partenariat conclu le 28 avril 2010 entre l'A.G.I.L. et la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du Val de Lorraine (M.T.E.F.) et suivant convention de mise à disposition sans but lucratif signé également le 28 avril 2010, il vous a été facturé pour l'exercice 2011 la mise à disposition de personnel pour un montant de

€ 50.917,55 Euros

comptabilisé en « charges d'exploitation ».

II – MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Conformément à la convention de partenariat rappelé ci-avant, il ne vous a pas été facturé pour l'exercice 2011 de mise à disposition de matériel.

.../...

**III - OPERATIONS REALISEES AVEC LA MAISON DE
L'ENTREPRISE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION EN
PAYS TERRES DE LORRAINE - « M.E.E.F »**

Dont le Siège Social est sis : 240 rue de Cumène - 54230 NEUVES MAISONS

Personne concernée :

Monsieur Hervé TILLARD
Administrateur de votre Association
Président de la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la
Formation en Pays Terres de Lorraine

I - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :

Conformément à la convention de partenariat conclu le 1^{er} août 2010 entre l'A.G.I.L. et la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation en Pays Terres de Lorraine (M.E.E.F.) et suivant convention de mise à disposition sans but lucratif signé également le 1^{er} août 2010, il vous a été facturé pour l'exercice 2011 la mise à disposition de personnel pour un montant de

€ 28.078,84 Euros

comptabilisé en « charges d'exploitation ».

II - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Conformément à la convention de partenariat rappelé ci-avant, il ne vous a pas été facturé pour l'exercice 2011 de mise à disposition de matériel.

- * -

Fait à NANCY
le 30 août 2012

Patrick FRESSE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE NANCY